dant, elle murmure : « Comme ils dorment bien ! » — Après avoir préparé le déjeuner, elle revient. — « Mais vous ne savez donc pas l'heure qu'il est ? » dit-elle. — N'en recevant pas de réponse, elle prit la main de la jeune femme et poussa un cri. La main était glacée. Elle appela et constata que mari et femme étaient morts. On n'a rien découvert dans la chambre qui puisse servir à expliquer cet événement. M. B..., âgé de 25 ans, était marié depuis neuf mois seulement; sa femme, âgé de 22 ans, était enceinte de quatre mois. On se perd en conjectures sur la mort de ces deux jeunes gens, vivant dans la plus parfaite intelligence et appartenant à des familles honorables.

— On lit dans le *Courrier du Jura* :

« Nous savons maintenant sur quoi reposaient les bruits qu'on avait fait courir au détriment de la monnaie pontificale. C'est la Compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée qui, sans raison aucune et sans le moindre prétexte, a pris l'initiative de prescrire le refus de ces monnaies. »

— LE MYSTÈRE DE BOULOGNE. — Un événement des plus extraordinaires vient de se passer à Boulogne près Paris.

Avant hier, un des médecins les plus estimés de la ville de Boulogne, M. le docteur Mathan, qui demeure 32, Grande rue, sort de chez lui et reste environ deux heures dehors. En son absence, plusieurs personnes, parmi lesquelles le facteur, sonnent chez lui, personne ne répond :

On se dit que tout le monde est sorti, et l'on n'insiste pas.

A quatre heures, M. Mathan revient et ouvre la porte de la cuisine. Dans la demi-obscurité il aperçoit sa bonne étendue par terre.

— Venez donc ! crie-t-il à la concierge. Ma bonne est malade !

La concierge arriva avec une lumière.

— Tiens, dit M. Mathan, ma femme qui dort sur une chaise... Réveille-toi donc, ma chère amie !

Et il s'approche de la jeune femme dont il touche légèrement l'épaule.

Pas de réponse : il frappe plus fort. Rien. Il se penche :

— Dieu ! s'écrie-t-il... ma femme est morte !

Mme Mathan était, en effet, déjà froide...

Malgré tous les soins qui leur ont été prodigués les deux femmes n'ont pu être rappelées à la vie.

M. Hurel du Campart, commissaire de police, a conclu à un accident, à une double mort causée par l'asphyxie.

Nous n'avons pas la prétention, dit le *Figaro*, d'en remontrer à l'honorable commissaire de police de Boulogne. Seulement qu'il nous permette quelques observations.

D'après ce qu'on rapporte dans le pays, il paraîtrait :

1° Que la clef du fourneau était ouverte ;

2° Que, dans les tuyaux qui passent par la cuisine, il n'y a pas de fissure apparente ;

On ne s'explique pas comment une asphyxie se produire dans ces conditions.

Mme Mathan n'avait que 29 ans et adorée de son mari, qui est plongé dans le plus profond désespoir. Elle appartenait à une famille riche et distinguée.

La bonne, elle, n'avait que 17 ans, et était fiancée à un militaire qui n'a pas encore fini son temps.

Nous reparlerons demain de cette étrange affaire.

Erreur fait compte

Peut-être vous souvient-il, nombre de journaux en ont parlé, du cas singulier qui s'est présenté dernièrement devant le 3e conseil de guerre ? Un honorable commerçant, le plus paisible des hommes, était accusé de participation à la Commune. Tandis qu'il vaquait tranquillement à ses affaires boulevard Sébastopol, il était, rue du Cherche-Midi, l'objet d'une information et d'un jugement *par contumace* qui le condamnait à la déportation dans une enceinte fortifiée. Puis un beau jour, la justice militaire finit par le découvrir — perspicacité qui doit nous laisser froids, car notre homme ne s'était jamais caché et habitait la même maison depuis dix ans. Il est arrêté et apprend avec ébahissement en arrivant en prison qu'il avait, à son insu, parcouru toutes les étapes de la Nouvelle-Calédonie.

Figurez vous la stupéfaction d'un homme s'endormant boulevard Sébastopol, et se réveillant à Nouméa ! M. Collin (c'est le nom de mon infortuné héros) eut vingt-quatre jours pour s'habituer à cette pensée sans, je m'imagine, y sourire d'avantage. Une nouvelle instruction est faite cependant, et bientôt il n'y a plus un doute sur sa parfaite innocence. Il paraît devant le conseil de guerre, et dès la première déposition, les magistrats militaires se déclarent édifiés. Le commissaire du gouvernement abandonne l'accusation, et déclare qu'il ne se trouve même pas un fait d'imprudence. Son avocat vient, non pas faire entendre une défense inutile, mais, au nom de tous les habitants du quartier, dont un grand nombre se pressent dans la salle, rendre hommage à M. Collin. Il est acquitté à l'unanimité au milieu de bruyants applaudissements.

Coût du triomphe : vingt-quatre jours de prison préventive; c'est un bon prix !

Or, voici le piquant : il existe un article 478 du code d'instruction criminelle qui met à la charge de l'accusé les frais du jugement par contumace, quelle que soit l'issue de la comparution. Or, le conseil connaissait bien cet article; mais, en raison de la situation exceptionnelle de M. Collin, qui n'avait nullement cherché à se soustraire aux recherches de la justice, il avait jugé inutile de le condamner à ses frais dont il ne saurait être moralement responsable.

Mais le Domaine ne l'entend pas de cette oreille : l'article 478 est formel, sous aucun prétexte il n'est permis d'y déroger, et voilà tous les biens de M. Collin mis sous les frais s'il n'aime mieux être saisi.

On dit que l'on finit toujours par payer ses erreurs, cela est bien; mais payer les erreurs d'autrui, fût ce même de dame Justice, cela n'est-il pas un peu cher ?

(*XIXe Siècle.*)

HYGIÈNE DES FAMILLES

La Matière médicale vient de s'écouler d'un produit qui rend de grands services dans les hôpitaux et qui est dû à un praticien distingué.

Les résultats les plus heureux confirment tous les jours l'efficacité du **Vin du docteur Cabanes (Kina-Cabanes)**; la substance qui fait la base de cette heureuse préparation est le Lacto-Phosphate de chaux et de fer, substances qui font partie immédiate de notre organisme; vient ensuite le Quinquina, substance héroïque qui contribue à donner à ce vin des qualités exceptionnelles et qu'on chercherait inutilement dans les autres vins médicaux avec lesquels il ne faudrait pas le confondre. Ces vins prennent le nom de Quinquina. Mais le plus grand nombre n'ont de similaire que leur appellation.

Le **Kina-Cabanes (vin du docteur Cabanes)**, donnera au sang les principaux éléments qui lui manquent et par ce moyen le rendra aptes à remplir de nouveau son rôle réparateur et à influencer régulièrement l'économie altérée par la CHLOROSE, l'ANÉMIE, affections qui dominent la pathologie de la femme et qui surviennent avec tout leur cortège, décoloration générale de la peau et des membranes muqueuses, amaigrissement, pertes blanches, langueurs d'estomac, spasmes nerveux, etc.

Le **Kina-Cabanes** sera toujours pris avec succès par les JEUNES FILLES CHLOROTIQUES, dans les PERTES BLANCHES, les PALES COULEURS, les FAIBLESSES GÉNÉRALES, les LANGUEURS D'ESTOMAC, le MANQUE D'APPÉTIT, l'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ, occasionné soit par l'excès du travail ou des plaisirs! dans l'anémie, l'ATONIE DES VOIES DIGESTIVES, et des ORGANES GÉNITO-URINAIRE, (stérilité chez la femme, impuissance chez l'homme), chez les jeunes gens ou jeunes filles que la croissance fatigue; chez les vieillards qui sont affaiblis par l'âge et qui digèrent difficilement, dans les MALADIES de CONSOMPTION, MARASME, HYPOCONDRIE, les NÉVROSES, etc. Pendant la grossesse et l'allaitement, ce vin sera un bienfait, car l'enfant puisera dans cette médication des forces multiples.

Ce vin se trouve dans toutes les pharmacies, principalement chez M. COUVREUR rue Neuve, 20, à Roubaix.

PRIX : 4 fr.; envoi par 6 bouteilles, en adressant un mandat de 20 francs à la Pharmacie L. PIETTE, à Toulouse, et pharmacie centrale de France, Paris.

6954 (c).

Nouvelles du soir

Inauguration du Nouvel Opéra.

Hier soir a eu lieu l'inauguration du Nouvel Opéra par un spectacle gala; une foule énorme se pressait sur la place de l'Opéra, illuminée a giorno.

Dès sept heures et demie, le défilé des voitures commençait pour ne s'arrêter que vers neuf. A l'intérieur l'escalier monumental et le foyer étaient l'objet de l'admiration générale. En comparaison, la salle, assez modestement éclairée, paraissait un peu sombre. Elle n'a pas tardé à prendre un aspect plus gai, grâce aux dames en toilettes brillantes qui ont garni peu à peu l'amphithéâtre et le triple rang des loges.

Le maréchal-président et la duchesse de Magenta occupaient l'avant-scène de gauche.

Dans les loges, on remarquait, outre les représentants des grands corps de l'Etat, et les membres du corps diplomatique, le lord-maire de Londres et les shériffs avec leurs brillants costumes officiels, le nouveau roi d'Espagne avec sa mère, l'ex-roi de Hanovre, le comte et la comtesse de Paris, le duc et la duchesse de Montpensier, le duc d'Alençon, le duc de Broglie. Les députés favorisés par le sort occupaient les premiers rangs des fauteuils d'orchestres.

A huit heures un quart, la représentation a commencé par l'ouverture de la *Muette*, puis sont venus les deux premiers actes de la *Juive*, avec Mlle Krauss, Villaret, Belval et Bosquin: ces vaillants artistes se sont surpassés, et ont fini par enlever la salle, d'abord un peu froide et distraite. Mlle Krauss surtout a été l'objet d'une véritable ovation.

Après la *Juive*, l'ouverture de *Guillaume Tell* et la *Bénédiction des Poignards des Huguenots*, avec Gaillhard: nouveau rappel, nouvelle ovation; enfin, le deuxième acte de la *Source*, où la Sangalli a récolté les derniers bravos d'un public quelque peu fatigué de tant de merveilles. A minuit et demi, la représentation était terminée

A la sortie, l'architecte, M. Garnier, bientôt reconnu, a été chaudement acclamé.

Dépêches Télégraphiques

LES ÉVÉNEMENTS D'ESPAGNE

Barcelone, 5 janvier, soir.

Le général Martinez Campos est arrivé.

Le roi est attendu vendredi à Barcelone.

Madrid, 15 janvier, 5 h. 15 soir. — Tranquillité complète dans toute la péninsule.

L'ÉGLISE LIBRE DANS L'ÉTAT LIBRE

Berlin, 5 janvier. — Le tribunal pour les affaires ecclésiastiques a prononcé aujourd'hui son jugement contre l'évêque de Paderborn, Mgr Martin. Le prélat, qui n'a pas comparu, a été condamné à la destitution, conformément aux conclusions du ministère public.

NOUVEAUX TROUBLES A LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 4 janvier. — La réunion de la Législature de la Louisiane a donné lieu à un conflit entre les deux chambres, chacun de ces partis réclamant également la majorité. Les troupes du gouvernement, sous les ordres du gouverneur Kellog, ont expulsé cinq députés conservateurs dont l'élection était contestée.

Les conservateurs ont protesté et se sont retirés en masse avec le président. Les républicains sont restés et ont reçu le message du gouverneur. Le général Shéridan a pris le commandement des troupes et a télégraphié à Washington que le gouverneur civil était impuissant pour maintenir l'ordre à la Nouvelle-Orléans.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 6 janvier, 1 h. 5, soir.

Une discussion animée est attendue aujourd'hui sur la mise à l'ordre du jour de la loi sur le Sénat.

Le message est encore incertain

Le conseil des ministres a tenu séance dans la matinée.

Les frégates espagnoles sont arrivées à Marseille.

Le lord maire dînera dimanche à l'Elysée.

COMMERCE

Avis divers

HAVRE, 5 janvier 1875. — *Cotons* — Les meilleurs avis de Liverpool, pas plus que ceux d'Amérique, ne réagissent sur notre marché, et nous avons eu aujourd'hui une demande des plus limitées, la filature ne faisant que de petits achats de réassortiment. On se maintient toutefois sans changement pour disponible, et il aurait plutôt plus de ton à livrer; on a fait du fully good fair Broach à livrer à 75 fr., mais il aurait fallu ensuite payer plus cher, et on a aussi demandé du mieux pour Oomra à livrer. A terme, on a fait plusieurs lots de Louisiane de janvier, à 90 fr 50 et de janvier à avril à 91 fr.

Métaux. — Il s'est traité quelques affaires en cuivre et en étain cette huitaine, à des prix légèrement en hausse sur le reçu des nouvelles du marché de Londres signalant un marché très actif sur ces deux métaux.

Les plombs et les zincs conservent à peu de chose près la position qu'ils avaient précédemment.

On cote actuellement à la Bourse de Paris :

Cuivre Chili en barres, livr. Havre		222 50
— — lingots		232 50
— anglais tough		235 »»
— — minerais de corocoro (cuivre pur)		220 »»
Etain Banca, Havre ou Paris		362 50
— Détroits, id.		250 »»
— anglais, Havre ou Rouen		280 »»
Plomb de France,	Paris	59 50
— d'Espagne,	Havre	M
— anglais,	—	M
— belge et allemand,	Paris	59 50
Zinc de Silésie,	Havre	63 50
— — autres, bonnes marques,		63 »»
— — — —	Paris	63 50

Grand Théâtre de Roubaix

Jeudi 7 janvier 1875.

Les noces de Jeannette, opéra-comique en un acte par MM. Michel Carré et Jules Barbier, musique de M. Victor Masse.

Jean, M. Lazès; Jeannette, Mlle Lenoir; Thomas, M. Victor; le petit Pierre, Mlle S. Gomberti; paysans.

Un tigre du Bengale, comédie mêlée de chant en un acte, par MM. E. Brisebarre et Marc Michel.

Pont-aux Choux, MM. Othon; Cerfeuil, Millet; Aurélie, Mmes Clémentine; Clapotte, Millet

La Calomnie, grand air du barbier de Séville, musique de Rossini, chanté M. H. Notte.

Voiture à vendre, bouffonnerie en un acte, paroles de M. Lagardère, musique de M. Ch. Hubans.

Boncaillou, MM. Millet; Chamouillé, Etienne.

Ordre du spectacle : 1° Voiture à vendre; 2° Les noces de Jeannette; 3° Intermède; 4° Un tigre du Bengale.

Bureau à 7 h. 1/2. Rideau à 8 h.

SOCIÉTÉ HOUILLÈRE DES

MINES DE CRESPIN-LEZ-ANZIN

Le public est informé que la Souscription aux 4 000 Actions de la Société de Crespin-lez-Anzin, ouverte le 28 décembre 1874, a été couverte quatre fois.

Le chiffre total des Actions souscrites s'élève à 16,489.

En conséquence, la répartition se fera de la manière suivante :

Pour une Action souscrite, on recevra 1/4 d'Action.

Pour deux Actions souscrites, on recevra 1/2 d'Action.

Pour trois Actions souscrites, on recevra 3/4 d'Action.

Pour quatre Actions souscrites, on recevra une Action.

Les souscripteurs de plus de quatre Actions recevront une Action par quatre Actions souscrites et des quarts d'Action pour le complément de leur souscription.

Les titres provisoires seront tenus à la disposition des souscripteurs à la caisse de MM. C. DATHIS et Cie, banquiers, à Lille, à partir du 10 janvier.

Les quarts d'Actions devront être groupés en unités pour le 25 courant.

Pour faciliter aux souscripteurs l'échange des quarts d'action, MM. DATHIS et Cie, se chargeront de la négociation au cours du jour.

On croit devoir rappeler aux souscripteurs que la première assemblée générale aura lieu le 17 courant à 1 h. 1/2 de relevée, à l'Hôtel du Commerce, à Valenciennes, et que, pour y assister, il faut être titulaire de vingt Actions (Article 16 des Statuts).

On se rappelle le grand succès qu'accueillit, il y a six à huit mois, la souscription d'obligations de la Compagnie du chemin de fer de la Vendée. On sait avec quelle fermeté ces titres se tiennent à la Bourse de Paris, où ils donnent lieu chaque jour à d'actives négociations. On connaît les garanties de premier ordre affectées à ces obligations; il y a donc lieu de penser que la souscription aux 58 000 obligations de la même Compagnie aura la même faveur que la précédente.

Ces obligations sont offertes à 237,50 rapportant 15 fr., et sont remboursables à 500 fr.; elles représentent un revenu de 6 1/3 0/0 parfaitement garanti. Elles doivent, selon nos prévisions, acquérir une importante plus-value; elles présentent donc tous les avantages qui peuvent les faire rechercher par l'épargne.

Le produit de l'émission est destiné à la construction de la ligne de Tours à Montluçon, qui doit mettre en communication un des bons ports de l'Océan avec le réseau de Lyon et avec tout le Midi de la France.

EMPIRE RUSSE

EMPRUNT 5 0/0

DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

D'Ouralsk à Samara

Concessions par décret de S. M. l'Empereur, en date du 21/3 décembre 1873.

CHEMIN CONSTRUIT POUR LA TRACTION A LA VAPEUR OU LA TRACTION DE CHEVAUX

CAPITAL SOCIAL ENTIÈREMENT LIBÉRÉ: 9,680,400 francs

Emission approuvée par le Ministère des finances de Russie

Autorisée par l'Administration française, suivant lettre de S. Exc. M. le ministre des finances en date du 31 décembre et en conformité du décret du 22/26 mai 1868.

De 38,720 Obligations DE 500 FRANCS

PORTANT INTÉRÊT ANNUEL DE 25 FRANCS

Payables par semestre, les 1/13 février et 1/13 août de chaque année, remboursables au pair en 30 ans, par tirages annuels, à partir de l'ouverture de la ligne.

PRIX D'ÉMISSION: 400 FRANCS

(*Jouissance 1/13 février 1875*)

PAYABLES COMME SUIT :

25 francs en souscrivant ;
75 — à la répartition ;
100 — du 20 au 28 février 1875 ;
100 — du 20 au 30 avril 1875 ;
100 — du 20 au 30 juin 1875;

Les titres définitifs seront revêtus de la signature d'un délégué du gouvernement.

A partir du jour de la répartition, les souscripteurs auront la faculté d'anticiper les versements sous bonification de 5 0/0 d'intérêts.

En tenant compte des jouissances et de la bonification d'intérêts accordées aux souscripteurs qui libéreront leurs Obligations par anticipation, l'Obligation du chemin de fer d'Ouralsk à Samara ressort, net, à 395 fr. 50. Ce prix, non compris la prime de remboursement de cent francs par obligation, représente un placement de 6.32 0/0.

GARANTIES

La longueur de la ligne concédée est de 261 kilomètres. La ligne entière devra être livrée à l'exploitation dans un délai de trois ans.

Le CAPITAL-ACTIONS est de fr. libéré entièrement et versé en conformité du décret de concession, *à la Banque d'Etat de St-Pétersbourg*	9.680.400
Le CAPITAL-OBLIGATIONS est de	19.360.400
Total (*roubles argent* 7,260,200) fr.	29.040.800

L'intégralité de la somme réalisée par la Compagnie par l'émission de ces Obligations sera versée par la Banque Nationale de Crédit à la Banque d'Etat de Russie, pour compte de la Compagnie, à la disposition du Ministère des Finances.

Aucune somme ne peut être touchée que lorsque le ministre des voies et communications a certifié préalablement que les travaux et fournitures ont été bien exécutés. Les sommes nécessaires pour le service financier pendant la durée des constructions ont été comprises dans le devis des dépenses.

Conformément au paragraphe 20 du décret de concession, les titres de la Compagnie seront admis comme cautionnement dans les caisses de l'Etat après ouverture de l'exploitation au prix fixé par le Ministre des Finances.

La Compagnie demandera l'admission de ses titres à la cote officielle de la Bourse de Paris.

Le paiement des coupons et le remboursement des obligations sorties s'effectueront à **Saint-Pétersbourg**, *à la Banque de Commerce Volga Kama*, et au siège de la Compagnie; et à **Paris**, à la *Banque nationale de Crédit*.

La Souscription sera ouverte

Du 7 au 12 Janvier prochain

En Russie, à SAINT-PETERSBOURG, à la Banque de Commerce Volga Kama et dans ses succursales;

A PARIS, A LA BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT, 2 ET 4, RUE DE LA CHAUSSÉE-D'ANTIN.

On peut souscrire en envoyant les fonds par correspondance, ou en versant dans les succursales de la Banque de France, du Crédit de la BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT.

Si les demandes dépassent le nombre des titres, la répartition se fera proportionnellement.

Le Président du Conseil
DMITRY KANCHINE.

L'administrateur délégué,
ALEXANDRE EUROPÆUS.

COMPAGNIE

D'ASSURANCES GÉNÉRALES

SUR LA VIE

A Paris, rue de Richelieu, 87

Fondée en 1819

(La plus ancienne des Compagnies françaises)

FONDS DE GARANTIE

CENT QUINZE MILLIONS

RÉALISÉS

Assurances en cas de décès.

Assurances en cas de vie avec toutes les combinaisons qui s'y rattachent.

Rentes viagères immédiates ou différées.

S'adresser, pour renseignements, à M. Eugène Loncke, directeur particulier à Lille, boulevard de la Liberté. 7910

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite

REVALESCIÈRE.

Vingt-sept ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, palpitations, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysentéries, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chloroses, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. — 79,000 cures, y compris celles de Mme la duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Brèhan, Lord Stuard de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N°. 65,311.

M. le curé A. Brunellière, d'une *Dyspepsie* de huit ans, et après que les médecins ne lui donnaient plus que quelques mois à vivre.

Cure N° 62,476.

Sainte-Romaine-des-Iles (Saône-et-Loire)

Monsieur, — Dieu soit béni ! la Revalescière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes.

J. COMPARET, curé.

Certificat N°. 69,719.

HYDROPISIE, RÉTENTION. — Trois en sont radicalement guéris. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGEVIN, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* se mangent en tout temps, soit à sec ou trempés dans de l'eau, du lait, café, chocolat, thé, vin, etc. Ils rafraîchissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. Améliorant le sommeil, l'appétit et la digestion, ils nourrissent, en même temps, mieux que la viande, donnent un sang pur et des chairs fermes et fortifient les personnes les plus affaiblies. En boîtes, de 1/2, 7 à 50 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois plus que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 12 et 60 fr. *franco*. — Dépôt à Roubaix chez MM. Coille, pharmacien, Grande-Bourgeois; Léon DANJOU, pharmacien, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Cie, 26, Place Vendôme, à Paris.

GUÉRISON INSTANTANÉE — EAU ANTINÉVRALGIQUE ET ANTIPARALYTIQUE DU Dr JAYNE DE PHILADELPHIE — SECRÈTE PAR LE DOCTEUR A. MICHELY PHARMACIEN PARIS

NÉVRALGIES (toutes les) MIGRAINES (sous toutes leurs formes) OTALGIES (névralgies de l'oreille) MAUX DE DENTS (les plus violentes qu'elles soient, même les plus anciennes et les plus rebelles)

AVIS IMPORTANT : Cette Eau est d'une odeur très-agréable et complétement inoffensive; aspirée par le nez, elle rétablit la circulation à l'état normal, et les douleurs cessent à l'instant même; elle prévient aussi les crises d'ÉPILEPSIE et les attaques d'APOPLEXIE. Il sera envoyé franco à domicile, aux personnes qui en feront la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit.

L'inventeur a choisi le meilleur mode de COMMUNICATION à laisser dès les Dépositaires Spéciaux des flacons destinés à guérir instantanément dans le Pharmacie. — *Flacon simple* : Fr. 4 fr. — *Flacon contenant triple* : Fr. 10 fr.

Dépôts à Roubaix, Pharmacies COILLE et MONTAIGNE; à Tourcoing, pharmacie KERCKOVE, Petite-Place, 9.